

GAZETTE DES CAMPAGNES

Journal du Cultivateur et du Colon.

ABONNEMENT :

CANADA — 3s. 9d., payable invariablement d'avance.

ÉTRANGER — 6s. 3d. (Affranchir.)

On ne s'abonne pas pour moins de 6 mois

Si la guerre est la dernière raison des peuples l'Agriculture doit en être la première.



ANNONCES :

Première insertion 8cts. la ligne,
Insertions subséquentes 2 " "

Pour annonces à long terme, conditions libérales.

Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

PARAISANT TOUS LES QUINZE JOURS.

CAUSERIE AGRICOLE.

DES ENGRAIS STIMULANTS.

Du plâtre.

(Suite.)

Quels sont les terrains sur lesquels on doit employer le plâtre ?

Outre les faits que nous avons donnés dans notre dernière Causerie, il en existe beaucoup d'autres qui démontrent clairement que le plâtre ne produit des effets remarquables, et ne doit être employé que sur des terrains fertiles, quelle que soit leur nature, complètement privés d'humidité surabondante. Ces faits confirment l'opinion qu'avait émise le pasteur Mayer, à savoir que cet engrais n'agit que sur les terrains bien secs, bien exposés, et qu'il est sans action sur les terrains ombragés et humides.

Toutefois, c'est à tort que l'on concluerait que le plâtre ne doit pas être utilisé dans les localités où les terres sont argileuses, parceque ces sortes de terres sont toujours plus humides, plus tefaces, que les sols légers. Les terres argileuses, riches et celles à sous-sol perméable, peuvent être plâtrées avantageusement ; parce qu'elles ne sont pas du nombre de celles qui sont trop mouillées ou trop compactes au mois de mai ou de juin.

MODE D'APPLICATION DU PLATRE.

Que le plâtre soit employé cru ou cuit, dans les deux cas il faut, avant de le répandre, qu'il soit réduit en poudre. La poudre de plâtre doit être répandue sur les plantes en végétation, c'est-à-dire lorsque les feuilles et leur ramification couvrent la surface de la terre.

Plusieurs agriculteurs repoussent ce procédé et soutiennent qu'il faut le répandre directement sur le sol, c'est-à-dire avant que les feuilles ombragent la surface du terrain, ou avant, ou pendant, ou après l'exécution des semailles. Il en est même

qui enterrent le plâtre par un labour et qui se félicitent de cette opération.

Ce résultat est-il suffisant pour engager le cultivateur à renoncer à le répandre sur les plantes en végétation ? Evidemment non. Si ce succès démontre que le plâtre agit aussi sur les organes souterrains des plantes, et qu'il est aussi absorbé par les racines, l'opinion d'un grand nombre d'agronomes et des plus éclairés, appuyée sur une longue expérience, condamne cette manière d'employer le plâtre, et prouve que cet engrais ne produit jamais plus d'effets que lorsqu'on le répand sur une prairie assez avancée dans la végétation pour que les feuilles couvrent en partie la terre, sans que les tiges commencent à se montrer.

DANS QUEL ÉTAT DE L'ATMOSPHÈRE DOIT-ON RÉPANDRE LE PLATRE.

Doit-on répandre la poussière de plâtre par un temps sec ? Les feuilles doivent-elles être couvertes de rosée ou d'humidité ?

Cet engrais ne doit être appliqué que lorsque les feuilles des végétaux sont couvertes d'humidité produite par une pluie récente ou la rosée, afin qu'il reste adhérent aux feuilles.

On peut aussi l'utiliser quand l'atmosphère est humide, lorsque le temps est couvert.

Il faut éviter de l'appliquer quand le temps est pluvieux ou sec.

En général, on doit répandre le plâtre le soir ou de très-grand matin.

Ces règles pratiques, qui sont appuyées sur l'enseignement d'un grand nombre d'agronomes expérimentés et très-éclairés, ont été combattues par plusieurs cultivateurs. Les uns soutiennent que le plâtre doit être appliqué par un temps sec, ils affirment que leur expérience personnelle démontre que le plâtre ne produit d'heureux résultats que lorsqu'il tombe en grande partie sur le sol.

Doit-on conclure de cette opinion qu'il faille renoncer à appliquer le plâtre sur les feuilles, alors qu'elles sont humides ? et est-

il rationnel de recommander de ne l'employer que par un temps sec ? Non, car cette expérience ne peut détruire des faits sanctionnés par des observations de plus d'un demi-siècle. Du reste ce résultat n'a rien d'extraordinaire ; on sait qu'il n'est aucune substance fertilisante dont les effets soient aussi extraordinaires et variables que ceux de la poudre de plâtre.

Toutes choses égales d'ailleurs, l'application du plâtre ne doit avoir lieu que lorsque le temps est calme. Répandu par un très-grand vent, il peut être transporté hors du champ ou répandu très-inégalement sur les plantes. Encore une fois, le matin ou le soir est l'époque du jour la plus convenable. A ces moments de la journée l'atmosphère est rarement agitée et les feuilles des plantes sont ordinairement couvertes d'humidité. Or rien ne peut contribuer autant à une égale répartition du plâtre, comme l'observe si judicieusement, le savant agronome français, Boussingault, que le saupoudrage des feuilles humides. Le plâtre qui s'y attache, ne s'en détache que peu à peu, et elles le répandent dans tous les sens, à mesure que le vent les agite et les dessèche.

ÉPOQUE DE L'ANNÉE OÙ L'ON DOIT RÉPANDRE LE PLÂTRE.

Le plâtrage doit-il avoir lieu au printemps, en été ou en automne ? Les saisons ont-elles une influence favorable ou nuisible sur les effets du plâtre ?

Les plâtrages ne doivent être exécutés qu'au printemps, dans les mois de mai, de juin, alors que les feuilles des plantes sont assez développées pour que la presque totalité de cet engrais soit retenue par elles.

Toutefois, on peut plâtrer plus tôt si le climat et le sol sur lequel on veut répandre le plâtre sont secs et brûlants. D'après certains agriculteurs, le plâtre produit des effets extraordinaires dans les terrains sablonneux et argileux, si les mois où il doit être répandu sont à la fois chauds et humides, tandis qu'il a généralement peu d'efficacité dans les terres sablonneuses si le printemps est sec et chaud, sec et froid, ou humide et froid.

Les plâtrages pratiqués en automne ne réussissent presque jamais. On a remarqué que la gelée, même la plus légère, arrête subitement l'action de cet engrais, même lorsque la température devient favorable. Cette remarque a été confirmée par les observations de deux savants agronomes, qui ont constaté que le plâtre n'agit pas sur les plantes quand, après son application, il survient des gelées.

Ainsi, il est donc admis universellement que le temps le plus propice pour commencer les plâtrages est le printemps, lorsque les gelées ont cessé et que la végétation est un peu avancée.

Des lignes qui précèdent, nous concluons :

10. Que le plâtre ne doit être répandu que lorsque les plantes sont assez développées pour couvrir la terre ;
20. Qu'on ne peut l'employer que lorsque les feuilles sont couvertes d'humidité ;
30. Que les plâtrages exécutés au printemps sont ceux que l'on doit regarder comme les plus favorables ;
40. Qu'ils ne doivent avoir lieu que lorsque les gelées ne sont pas à craindre ;

50. Que les sols secs doivent être plâtrés plus tôt que les terrains humides ;

60. Enfin, que le plâtre ne peut être appliqué que quand le temps est calme.

(A continuer.)

HISTOIRE DE LA QUINZAINE.

Les principaux événements du jour en Europe ont d'abord la clôture de la conférence de Londres relativement au Danemark. Cette conférence, comme on s'y attendait assez généralement, n'a pas eu de suite favorable. Si le Danemark garde son intégrité et s'il revient à l'état de paix, les plénipotentiaires des grandes puissances européennes, réunis à Londres pour ce grand objet, n'y auront peu ou point contribué. Ce qui établit, une fois de plus, que les habiles de la politique actuelle par tout le monde contemporain, sont en général peu heureux dans leurs conférences, leurs congrès, leurs protocoles, enfin dans toutes les ressources et les intrigues de la diplomatie courante.

Cependant, on parle de paix, à l'occasion du Danemark. Lui-même, ce petit et ancien royaume, où le patriotisme, la bravoure et l'honneur ne manquent point, est à la veille, dit-on, de se donner la paix, en sacrifiant, s'il le faut, certains droits secondaires pour conserver son autonomie, et tous ses droits et ses institutions de premier ordre. C'est là de la sagesse, devenue rare aujourd'hui chez les nations comme chez les individus.

La Belgique est en pleine crise, non pas tant, comme on le croirait, sous le rapport purement ministériel, que sous le rapport politique et même social. La Belgique, comme la Suisse, est infestée depuis longtemps de Francs-maçons et d'institutions révolutionnaires en tout genre, composées d'hommes ennemis de tout ordre chrétien dans la société européenne. Par le système politique qui prévaut aujourd'hui dans le monde constitutionnel et parlementaire, système fondé sur l'idée révolutionnaire de la souveraineté du peuple, ces hommes, comme le petit nombre de ceux qui tiennent encore aux vrais et antiques principes de la société chrétienne, se trouvent à posséder le droit légal et politique de viser, comme tout le monde, à la possession du pouvoir gouvernemental. Et comme là surtout, par l'expérience qui en a déjà été faite, leur passage au pouvoir a été marqué au coin de l'impiété et du désordre moral dans la société et dans l'éducation, il s'en suit tout naturellement que des luttes fréquentes ont surgi et surgissent encore entre ces hommes de malheur et ceux qui croient que la société, comme l'individu, ne vit pas seulement de pain, de progrès matériel et de philosophie indépendante, mais de doctrines vraies et invariables pour régler et contenir l'esprit et le cœur de l'homme. Cette fois, les hommes à vrais principes paraissent avoir obtenu aujourd'hui, en Belgique, un heureux ascendant, qui fait espérer une

nouvelle et honorable lutte contre leurs adversaires. Les choses en sont rendues à un tel point entre les deux camps, que des journaux annoncent que la Belgique ne subit pas tant une crise ministérielle, comme nous venons de le dire, qu'une de ces tristes époques transitoires et pleines d'angoisses qui met un pays à la veille d'une révolution et à deux doigts de sa ruine.

Hélas ! si le bal révolutionnaire commence de nouveau en Europe, et que la Belgique en soit le salon d'attente, il est certain que la contagion s'en répandra bien vite comme un torrent, tant le mal est accumulé depuis longtemps dans les peuples et dans leurs chefs abusés ou aveugles. Il fait bon voir aujourd'hui sur ces tristes apparences qu'offre la société actuelle par toute l'Europe et par tout le monde civilisé, les données si chrétiennes et presque prophétiques des De Maistre, des Donoso-Cortès, des Bonald, des Marrinet, des Balmès, des Laurentie, et de bien d'autres publicistes éminents inspirés aux sources les plus pures du catholicisme, et non au flambeau agité et peu sûr d'un constitutionalisme rationaliste ou protestant.

La Belgique, heureusement, va revoir dans son sein, à Malines, comme une nouvelle session de cette assemblée illustre de catholiques éclairés, réunis et siégeant, l'année dernière, dans la même ville. Ils étaient là pour considérer, uniquement au point de vue catholique, les intérêts extérieurs et pratiques de l'Eglise et de la Société. C'est un honneur dont ce petit pays doit être bien légitimement fier ; et c'est en même temps un encouragement bien haut pour les vrais catholiques de ce royaume. A eux de se montrer les premiers prêts à tout faire, dans l'ordre de leurs attributions purement laïques, afin de conserver à la Belgique son droit public chrétien et ses institutions civiles et religieuses fondées sur ce droit. Outre que les Belges, par cette conduite, se constitueront les restaurateurs de leur patrie, ils auront encore la gloire d'offrir à toute l'Europe catholique un magnifique exemple ce que peut la vérité, dans l'ordre laïc, avec la charité, la justice, le désintéressement et l'union, pour servir utilement non seulement l'Etat, mais surtout l'Eglise qui lui est lié comme l'âme l'est au corps humain.

A cette occasion, nous devons dire que les discours prononcés au congrès catholique de Malines, l'an dernier, par quelques-uns de ses membres les plus éminents, notamment par MM. de Montalembert et Cochin, n'avaient pas été tout-à-fait exempts de certaines nuances par trop libérales. Le Saint Père en avait écrit au Cardinal archevêque de Malines, tout en louant l'esprit général qui avait réuni les catholiques. Cette année, pour rendre une telle assemblée plus catholique en tout et avant tout, Pie IX en a tracé lui-même le programme des délibérations, qui fixe la part permise aux laïcs tant dans les délibérations que dans les œuvres à créer, ou à maintenir pour le bien de l'Eglise et de l'Etat aux temps difficiles où nous sommes. Quant à la doctrine catholique, n'importe quel objet elle embrasse, ou qu'elle concerne, que cet objet soit politique, social ou domestique, c'est au pontife

suprême à donner l'initiative, la règle et la sanction à tous ceux qui, laïcs ou simples prêtres, veulent l'enseigner ou l'exposer, ou la défendre. C'est pourquoi le Saint Père vient d'adresser à l'illustre comte de Montalembert une lettre pleine de louange sans doute pour les services et le dévouement de cet éminent catholique, mais aussi comportant de sages et paternels avertissements sur la vraie manière de défendre ou d'exposer la vérité catholique relativement surtout à tous ces systèmes de libéralisme politique qui ont cours aujourd'hui par tout le monde civilisé.

C'est au mois d'août de cette année qu'aura lieu, à Malines, la deuxième assemblée du congrès catholique. Tout s'y prépare pour que cette assemblée soit à la fois pour tous les vrais catholiques, une règle de conduite dans les jours turbulents et confus de l'époque, et aussi un nouveau et puissant moyen de servir l'Eglise et la société dans leurs intérêts du dehors.

Ce moyen semble venir d'autant plus à temps que, hors de la Belgique, l'impiété et le désordre des mœurs publiques, créé par l'affaiblissement de la foi dans les masses, menacent de surgir de nouveau pour opérer partout l'anarchie et la ruine.

En France, le misérable auteur de la *Vie de Jésus*, après avoir été privé de ces emplois scientifiques par le gouvernement de Napoléon, bien inspiré encore cette fois, s'est rabattu sur la *Vie et les œuvres des apôtres*, sur l'*Ecriture sainte* et sur tout l'édifice inébranlable du christianisme. C'est le Voltaire du jour dans sa rage folle et inconcevable contre Jésus-Christ, son Eglise et la société chrétienne. Pour lui aider dans cette triple œuvre de démence ou d'infamie malice, des adeptes dignes de lui ont publié des livres également anti-chrétiens, dont le but final et prochain, si on les laisse faire, est de substituer au catholicisme le rationalisme le plus extravagant. On a vu sur l'un de nos journaux canadiens les savoir-faire des *solidaires* en Belgique. En France, en Italie, des sociétés perverses, anciennes et nouvelles, s'approprient sous main à surgir de terre, afin de tenter encore une fois au dehors le règne de libéralisme, c'est-à-dire du rationalisme porté à toutes ses puissances. Voilà l'ennemi du jour, contre lequel Pie IX a élevé souvent la voix pour l'avertissement public et privé du monde catholique d'abord, puis de toutes les sociétés qui se disent chrétiennes.

C'est de cette source libérale et rationaliste qu'est sorti de nouveau et tout récemment, en France, le cri banal contre la peine de mort. Vraiment les temps sont bien choisis pour proférer ce cri et s'attrouper, à cette fin, aux portes d'un sénat, quand le meurtre est à l'ordre du jour et sous les circonstances les plus monstrueuses, dans les grandes villes de l'Italie *annexée et régénérée* ; et qu'ailleurs, il ne tient presque plus, dans sa répression, ni aux principes de la religion, ni aux lois de l'honneur. La justice humaine seule, la justice libérale, le considère encore, quelque part, comme une atteinte grave à la sécurité des individus qui tombent sous ses coups. C'est pourquoi elle le fait venger parfois, mais la chose s'adoucit tous les

jours ; à tel point que la peine de mort est à la veille d'être condamnée à tout jamais par l'*opinion* ! Eh bien ! remettez Dieu en tête de ce droit, et non le rationalisme social ou politique du jour, et vous aurez la vérité et la justice complètes.

La France donc, elle aussi, est travaillée de nouveau par de bien méchantes doctrines et de bien méchants hommes. En Italie, tous le disent, l'éruption volcanique des brigands de toute espèce est à la veille d'éclater. Un seul souverain peut-être, parmi tous ceux qui règnent aujourd'hui sur l'Europe menacée de si près et depuis si longtemps, ne sera point pris par surprise dans la tourmente qui s'avance : c'est le roi-pontife, la cef du monde social, le plus éclairé des politiques chrétiens, et l'espérance et la gloire de l'Eglise contemporaine.

Revenant sur notre continent, on voit avec plaisir que les bonnes nouvelles reçues du Mexique se confirment, et que l'ordre et la paix générale ont les meilleures chances de s'établir dans le nouvel empire. Nous aimerions bien pouvoir en dire autant des voisins qui entrent, il est vrai, dans certaines voies de pacification bien désirables depuis longtemps. Comme au Danemark, ces premières voies de paix semblent venir d'un *proprio motu* tout national. Rien de mieux. Le concours des puissances étrangères dans ces querelles de famille, n'est jamais bien désintéressé : l'histoire du jour ne le constate que trop.

Quant à nos propres affaires publiques du moment, les journaux étrangers annoncent qu'on s'occupe assez sérieusement de nous dans le Parlement anglais au sujet d'une force armée en Canada et des fortifications à créer ou à restaurer dans ses places militaires. Dans les environs les plus prochains de Québec, à la Pointe Lévis, on voit depuis un certain temps des ingénieurs du service actif occupés à toiser et à lever des plans en tout sens. Tout cela se fait, comme de droit, le plus pacifiquement possible ; Dieu veuille que ces préliminaires obligés ne nous annoncent point nécessairement le terrible fléau de la guerre ! qu'ils soient seulement pour nos ennemis futurs un avertissement et un porte-respect.

A travers les contradictions manifestes qui signalent l'état de notre politique canadienne, on vient à démêler assez facilement : 1o. Que tous nos journaux s'occupent fortement des nouvelles combinaisons gouvernementales ; 2o. Que le débat actuel, tel que commencé de part et d'autre, est visiblement imprégné de l'esprit de parti, comme l'a dit le journal *l'Echo*, et comme l'a pressenti assez facilement le *True Witness*. D'après ce qu'on lit dans deux journaux, l'un de Montréal, l'autre de Toronto, les partis tendent, ou du moins quelques-uns de leurs membres, à accaparer l'assentiment du clergé pour ou contre les plans projetés. A l'une de ces tentatives, Monseigneur de Montréal répond que le clergé de son diocèse ne se mêle point aux *partis politiques*. A l'autre, le *True Witness*, demande au *Freeman* de Toronto où il a pris la nouvelle que la *hiérarchie*, l'épiscopat canadien catholique, était en faveur des nouveaux plans. Toutes

ces tentatives sont donc pour le moins prématurées ; et mieux serait de laisser le clergé parler unanimement et en corps complet, ayant ses chefs en tête, s'il juge devoir parler tôt ou tard. C'est ainsi qu'il a fait au sujet de l'Union des Canadas. Toutes nos misères politiques n'en deviendraient peut-être pas pires si on voulait de part et d'autre s'en tenir à cette voie de respect, de prudence et de meilleure issue.

CORRESPONDANCE.

Culture du melon.

(Suite et fin.)

Si l'on veut récolter de beaux fruits de toutes ces variétés, il est nécessaire de ne pas laisser plus de 3 à 4 melons sur chaque plant ; si on en laissait un plus grand nombre, on serait exposé à n'en avoir que des petits, et l'espèce pourrait venir à se détériorer. Il vaut mieux récolter 3 ou 4 beaux melons sur chaque pied que d'en avoir 7 ou 8 petits et chétifs.

Comme le melon est un fruit exquis, et qu'on regrette de n'en pouvoir plus servir dès la fin de septembre, on doit aimer à le conserver le plus longtemps qu'il est possible. On peut y parvenir par les moyens suivants : pour les melons proprement dits, si l'on veut les conserver pendant quelque temps, on cueille les fruits avant leur maturité complète ; on leur conserve la totalité de leur queue et un peu de leur tige ; on les enveloppe de paille sèche et fraîche, on les isole les uns des autres et on les place dans une chambre sèche et froide, à l'abri de la gelée. Mais, c'est à peine, si dans notre pays, on peut les conserver ainsi pendant un mois. Les melons d'eau se conservent bien plus facilement ; avec la même précaution, on peut les conserver pendant trois ou quatre mois. En France et en Italie, on parvient ainsi à conserver des melons d'une année à l'autre, — ce qui n'est pas possible en Canada, vû la rigueur et la longueur de l'hiver.

Dans un premier article sur la culture du melon en Canada, j'ai promis de dire quelque chose sur la culture du pastèque ou melon d'eau : Je viens aujourd'hui, Monsieur le Rédacteur, avec votre permission, et comptant sur votre bienveillance, accomplir la promesse j'ai eu l'honneur de vous faire, alors sur la culture du pastèque, laquelle réussit fort bien avec notre climat.

Après tout ce que j'ai déjà dit sur la culture du melon proprement dit, il me reste bien peu de chose à dire sur celle du pastèque ou melon d'eau, que l'on ne peut pas faire croître en France, d'après ce que je puis voir dans les auteurs français qui traitent du jardinage, tandis qu'il pousse si bien en Canada, quoiqu'il ait besoin de plus de chaleur encore que le melon ordinaire. La manière de le cultiver est la même que pour le premier, excepté qu'on ne doit nullement le tailler.

Quant au terreau, je dois faire remarquer qu'il n'est pas nécessaire, et même qu'il n'est pas bon qu'il soit de la même composition que celui du melon proprement dit. Une terre franche mêlée d'un quart de fumier de vache bien pourri avec un autre quart de terre légère et friable, formera un excellent terreau où l'on pourra facilement récolter des pastèques de 18 à 20 livres, si la saison et l'exposition sont favorables.

Si l'on veut prévenir l'effet désastreux des vents qui, parfois, déracinent les plants du pastèque ainsi que ceux des autres melons, mêlent et cassent les courants, je conseille fortement de

ficher en terre, sur les courants, des petits éclats de bois que l'on enfonce en croix de place en place, pour les fixer sur la terre, afin que les vents ne puissent pas trop les agiter. Je considère ce procédé comme un excellent préservatif contre la fureur des vents qui, souvent, à force d'agiter et de secouer fortement les jeunes plants et leurs courants, les détruisent entièrement.

Je ne connais pas de pays où le melon d'eau pousse en pleine terre aussi facilement et aussi abondamment qu'en Chine, et l'on connaît le goût extraordinaire que les chinois ont pour les graines de pastèques. Il y a en Chine trois espèces de melon d'eau, la première, à chair écarlate, la seconde, à chair blanche et la troisième à chair jaune; cette dernière espèce est ordinairement d'une saveur plus délicate que les précédentes. — Je ne cultive, dans mon jardin, que le pastèque à chair écarlate.

« Le pastèque est, en Chine, un fruit de grande importance, dit un voyageur, surtout à cause de ses graines, pour lesquelles les Chinois sont possédés d'une véritable passion ou plutôt d'une démanaison insupportable. On se souvient peut être de ce vieux mandarin d'honneur dont on nous avait affublés dans la capitale du Setchouen, et qu'on eût dit avoir été créé et mis au monde tout exprès pour éplucher et croquer des graines de melons d'eau. Dans certaines localités, lorsque la récolte des pastèques est abondante le fruit est sans valeur, et le propriétaire n'y attache de prix qu'en considération des graines. Quelquefois on en transporte des cargaisons, sur les chemins les plus fréquentés, et on les donne à dévorer gratuitement aux voyageurs, à la condition qu'ils auront le soin de recueillir les graines et de les mettre de côté pour le propriétaire. Par cette générosité intéressée on a la gloire, au temps des fortes chaleurs, de rafraîchir et de désaltérer le public; puis on s'évite la peine de fouiller dans les mines pour en extraire le trésor qu'elles recèlent dans leurs flancs. »

« Les graines de pastèques sont, en effet, un véritable trésor pour amuser et désennuyer à peu de frais les trois cent millions d'habitants de l'empire céleste.

Dans les dix-huit provinces, ces déplorables futilités sont pour le monde un objet de friandises journalières. Il n'est rien d'amusant comme de voir ces étonnants Chinois s'escrimer, avant leurs repas après des graines de melons d'eau, pour essayer en quelque sorte la bonne disposition de leur estomac et aiguïser tout doucement leur appétit. Leurs ongles longs et pointus sont, dans ces circonstances, d'une précieuse utilité. Il faut voir avec quelle adresse et quelle célérité, ils font éclater la dure et coriace enveloppe de la graine pour en extraire un atôme d'amendace et quelquefois rien du tout; une troupe d'écureuils et de singes ne fonctionneraient pas avec plus d'habileté. »

« Nous avons toujours pensé que la propension naturelle des Chinois pour tout ce qui est factice et trompeur leur avait inspiré ce goût effréné pour les graines de pastèques; car, s'il existe dans l'univers, un mets décevant, une nourriture fantastique, c'est incontestablement la graine de citrouilles. Aussi les chinois vous en servent-ils partout et toujours. Si des amis se réunissent pour boire ensemble du thé ou du vin de riz, il y a toujours l'accompagnement obligé d'une assiettée de graines de citrouilles. On en croque pendant les voyages, comme en parcourant les rues pour vaquer à ses affaires; si les enfants et les ouvriers ont quelques safrèques à leurs dispositions, c'est à ce genre de gourmandise qu'ils les dépensent. »

On trouve à en acheter de toutes parts, dans les villes, dans les villages et sur toutes les routes grandes et petites. Qu'on arrive dans la contrée la plus déserte et la plus dépourvue d'approvisionnements de tout genre, on est toujours assuré qu'on ne sera pas réduit à être privé de graines de pastèques. Il s'en fait, dans tout l'empire, une consommation inimaginable et ca-

pable de confondre les écarts de l'imagination la plus folle. On rencontre quelquefois sur les fleuves des jonques de haut bord uniquement chargées de cette denrée précieuse; on croirait être, en vérité, au milieu d'une nation appartenant à la famille des rongeurs. Ce serait un curieux travail et bien digne de fixer l'attention de nos grands faiseurs de statistiques, que de rechercher combien il doit se consommer par jour, par lune ou par année, de graines de melons d'eau, dans un pays qui compte plus de trois cent millions d'habitants. »

Cependant, M. le Rédacteur, cette fureur extrême des habitants du céleste empire pour la graine de pastèque, toute étonnante qu'elle nous paraisse d'abord, après quelques réflexions de notre part ne devrait pas pourtant beaucoup nous surprendre, nous, peuple civilisé, possédé de la passion si extraordinaire pour l'immonde peïun et sa fumée.

Ces quelques réflexions que j'aime à faire ici en terminant mes articles sur la culture du melon et du pastèque me donnent presque l'envie de vous envoyer, dans quelques temps, un autre article sur l'usage si curieux du tabac que j'appellerai en attendant un *infâme peïun*, n'en déplaise à vos chers lecteurs et même — *res dictu mirabilis* — à vos aimables lectrices qui auraient la manie si drôle de la pipe et de la blague.

UN AMATEUR DE JARDINS.

Si notre correspondant est décidé à traiter ce sujet, nous lui accorderons volontiers nos colonnes.

Enseignement agricole.

Vingt bourses de \$50 offertes à chacun des 20 districts judiciaires du Bas-Canada.

En annonçant, il y a plusieurs mois, une nouvelle si encourageante pour les jeunes gens qui veulent étudier l'agriculture, nous pensions que partout on s'empresseait de profiter de l'avantage offert par la Chambre d'agriculture. Nous nous sommes trompés. Cet acte de libéralité de la Chambre a été accueilli avec la plus coupable indifférence.

Sur vingt districts judiciaires, six seulement ont correspondu aux désirs de la Chambre, savoir: cinq dans les districts de Québec, Chicoutimi, Rimouski, Kamouraska, Montmagny et Québec; et un seul dans les districts dont Montréal est le chef-lieu, St. Hyacinthe (Bagot). Dans quelques comtés il y a eu plusieurs demandes. La Chambre d'agriculture avait droit de compter beaucoup sur le zèle des présidents et directeurs des Sociétés d'agriculture. Cependant, dans beaucoup de localités, rien n'a été fait, paraît-il. Il est encore temps néanmoins.

La Chambre d'agriculture vient de nommer un comité pour correspondre avec les présidents des sociétés de chaque district judiciaire. L'Hon. M. Sicotte est chargé des districts situés au sud de Montréal, des Trois-Rivières, ainsi que des townships de l'Est. L'Hon. M. U. Archambault, de l'Assomption, correspondra avec la partie Nord des mêmes localités. Le Révd. M. Langevin, Principal de l'Ecole Normal Laval s'entendra avec les sociétés des districts de Gaspé, Beauce, etc.

Il n'y a pas de temps à perdre, puisque l'Ecole d'agriculture de Ste. Anne doit s'ouvrir au mois de septembre prochain.

De plus qu'on se rappelle que la Chambre d'agriculture s'est réservé le droit de nommer elle-même les élèves boursiers, si les présidents ne lui font pas connaître leur choix, au temps fixé dans notre premier article sur ce sujet, et elle en usera certainement.

Les Oiseaux,

Les services qu'ils rendent à l'agriculture.

Plusieurs agriculteurs nourrissent un préjugé qui, dans bien des cas, les portent à agir contre leurs véritables intérêts. Suivant eux, les oiseaux sont les ennemis les plus à craindre pour les moissons. Comme conséquence de cette fausse persuasion, on travaille activement à les éloigner ou les détruire. Tous les moyens sont mis en œuvre pour arriver à ce but.

Mais que fait-on en agissant ainsi ? On massacre, on tue nos véritables amis, nos défenseurs naturels, pour donner champ libre à une foule d'ennemis de tous noms, de toute espèce.

Un agronome français disait, avec la plus grande vérité :

“ Faites disparaître les oiseaux de la terre, et au bout de quelques années vos champs, vos jardins seront entièrement dévorés par les insectes, qui se multiplieront si prodigieusement, qu'ils dévoreront sous vos yeux jusqu'à votre dernière bouchée de pain.”

En France, nous ne savons trop à quelle époque, l'autorité avait offert des primes aux destructeurs de moineaux. Chacun fit tellement et si bien, que dans peu d'années les moineaux étaient entièrement disparus. Quel fut le résultat de cette destruction générale ? Ces oiseaux furent promptement remplacés par des légions d'insectes qui menaçaient tout le royaume français d'une ruine complète. On s'empessa, au moyen d'une prime encore, de réparer les conséquences fatales de cette expérience. On récompensait largement ceux qui travaillaient à la propagation des moineaux.

Voici une autorité d'un grand poids, en faveur de la protection des oiseaux. M. Baxton, dans son *Histoire naturelle de la Pensylvanie*, fait ressortir avec beaucoup de sagacité l'utilité des oiseaux :

“ Un très-petit nombre d'entre eux, dit-il, sont nuisibles aux récoltes ; les seuls que nous connaissions sont les corbeaux et les pigeons ; et même ils dévorent, dans les champs cultivés, autant de semences d'herbes nuisibles aux récoltes que de grains confiés à la terre. Quant aux autres, un examen attentif démontre leur grande utilité.

“ Tel oiseau, vu à distance, paraît occupé à dévorer les grains dans l'épi, parce qu'en effet il travaille à grands coups de bec entre les barbes de cet épi ; mais ce n'est pas le grain qu'il y cherche, c'est au contraire l'insecte qui ronge le grain. Ainsi une observation superficielle laisse croire qu'il dévaste les récoltes, au moment même où il les défend contre leurs véritables ennemis.

“ Les oiseaux chanteurs et jaseurs passent pour les ennemis de nos cerises et des autres fruits rouges ; ils en mangent à la vérité, mais les chenilles, les araignées, les moucheron et les vermineux font leur principale nourriture.

“ L'un des plus utiles de tous les oiseaux, pour la destruction des insectes, c'est le roitelet. Lorsque les petits sont éclos, leurs parents recherchent soigneusement les insectes pour la pâture de leur jeune couvée. On a compté, avec attention, le nombre de voyages effectués par une paire de roitelets ; on a trouvé en moyenne cinquante voyages par heure. Cette chasse dure sans relâche toute la journée. Cinquante voyages par heure, donne en douze heures six cents chenilles ou autres insectes, dont chaque paire de roitelet débarrasse, chaque jour, le verger et le potager, tant qu'ils ont des petits à nourrir. Ce calcul ne suppose qu'un seul insecte enlevé à chaque voyage ; mais en réalité, ils en apportent souvent deux ou trois, à la fois, ce qui donne une destruction de douze à dix-huit cents insectes, par jour.”

Dans certaines parties des Etats-Unis, où l'on cultive le tabac, on voit des nègres hommes, femmes et enfants, occupés, en plein soleil, à éplucher des plantations de 50 à 60 arpents de tabac pour préserver les feuilles précieuses de l'atteinte des vers ou des chenilles. Quelques paires de roitelets feraient plus promptement et pour rien le même travail.

Et n'est-ce rien que leur joyeuse compagnie et les jolies chansons qu'ils nous donnent par-dessus le marché ? Si, après cela, ils se permettent de becqueter quelques cerises, le fermier raisonnable doit-il les regretter ? c'est bien le moins qu'ils aient une petite part des productions qu'ils savent si bien défendre.

D'après ce qui précède, il est facile de comprendre combien notre législation a été sage de prohiber la destruction des oiseaux et de passer la loi, dont nous citons les clauses suivantes :

Avis aux oiselleurs — \$10 d'amende ou 30 jours de prison.

“ 1o. Qu'il est défendu, sous les amendes et peines ci-haut, de tirer au fusil, tuer, blesser toute espèce d'oiseaux (excepté les oiseaux de basse-cour), ou de prendre au filet ou d'aucune autre manière, vendre, acheter, exposer en vente aucun oiseau chanteur ou insectivore, depuis le 1er mars au 1er août de chaque année : il sera néanmoins loisible de tuer les aigles, faucons, oiseaux de proie, les tourtes, les goglus, les martius-pêcheurs, les corneilles et les corbeaux :

“ 3o. Mêmes défenses, pénalités et emprisonnements contre ceux qui détruiront les nids ou qui enleveront les œufs des oiseaux chanteurs et autres.

“ 4o. Exception en faveur des serins et autres oiseaux importés de l'étranger et non indigènes du Canada, et en faveur des oiseaux de basse-cour.

Le manque d'espace nous force à remettre au prochain numéro le compte rendu d'une visite à St. Roch des Aulnets.

RECETTES.

Moyen de faire cesser la sueur des pieds.

Beaucoup de personnes sont sujettes à une sueur abondante et continue des pieds et en éprouvent de grands inconvénients. Par exemple ces transpirations sont presque toujours suivies d'un froid qui expose à plusieurs maladies, tels que maux de tête, de gorge, mal de foie, etc.

Voici un moyen facile de remédier à ces inconvénients et ce moyen n'offre aucun danger. Avant de sortir du lit et lorsque les pieds sont encore dans un état de moiteur, on les essuie avec un linge sec, puis on jette dessus quelques gouttes d'eau de vie. Le *pain killer* produit le même effet ; c'est-à-dire que les pores absorbent ces liqueurs qui donnent du ton au système général, et lui donnent la force de s'assimiler une évacuation très-incommode. Le Grand Frédéric de Prusse, employait l'eau de vie fréquemment, et il déclare en avoir éprouvé un grand bien.

Traitement de l'indigestion.

Un médecin français, connu par sa grande habileté dans le traitement des malades ; s'exprime ainsi : “ Si vous êtes atteint d'indigestion, au lieu de recourir, comme on fait trop souvent, aux eaux spiritueuses, telles que celles de mélisse, de cologne, etc ; aux liqueurs fortes, comme à l'eau de vie, aux drogues qui ne font qu'aggraver le mal, en allumant la fièvre, et en donnant de l'intensité aux accidents ; il faut noyer, si l'on peut parler ainsi, le malade d'eau tiède, ou de thé léger, afin de provoquer le vomissement, qui ordinairement emporte avec lui la cause et les effets de l'indigestion.”

Il faut encore administrer des lavements à l'eau simple ; on les aiguise avec une poignée de sel commun ; on y ajoute du beurre ou de l'huile d'olive, si la boisson d'eau tiède ou de thé léger ne réussit pas.

LA FORTUNE.

JEAN D'ARMAGNAC.

(Suite.)

Les fourneaux de la cuisine s'allumaient à peine une heure avant le diner, et un repas frugal et strictement mesuré rassemblait deux fois par jour, à la même table, la mère et les enfants. Anne servait avec mesure, donnant aux enfants le meilleur morceau, et les interrogeait ensuite du regard pour savoir s'ils désiraient revenir à quelcun plat. Les enfants refusaient presque toujours avec une incertitude douloureuse, et, dans les rares occasions où ils acceptaient, ils le faisaient en rougissant.

Cette vie parcimonieuse ne tarda pas à transpirer au dehors, et l'on répéta de tous côtés que Roger d'Armagnac avait, dans quelque mauvaise spéculation, compromis la fortune de sa femme. A mesure que ces bruits circulaient, ils prirent plus de consistance. On plaignit Anne, on admira le silence qu'elle gardait sur cette affaire, et si quelques amis se hasardaient à faire à ce sujet une allusion, Anne se bornait à dire :

—La vie de mon mari a été parfaitement sage et parfaitement pure ; elle est à l'abri de toute mauvaise supposition. Son souvenir doit être cher et vénérable à ses enfants, ainsi qu'à ses amis et à moi-même.

Jean avait, au milieu de cette vie sèche et resserrée, conquis quelques libertés. Au lieu d'aller, comme par le passé, promener avec son père, marchant à son pas, répondant quand on l'interrogeait, et silencieux dès qu'on ne lui parlait plus, il sortait avec sa sœur, accompagné seulement de Marthe, choisissait le lieu de ses promenades, et la laissait en arrière pour marcher librement en avant avec Marie.

Depuis la mort de son père, la promenade était presque toujours la même : on allait à la Cité

La cité, ou la ville haute, autrement dit Carcass, qui date d'une époque très-reculée et qui fut fortifiée par les Romains, est une des antiquités les plus considérables de notre époque.

Une ville toute entière est debout avec ses courtines, ses remparts à créneaux. Ses deux enceintes, fortifiées par cinquante tours réparées par saint Louis, et où avait été, au III^e siècle, enfermé le saint évêque Sernin ou Saturnin, accompagné de Papoul et d'Honestus, ses disciples, lorsqu'ils vint prêcher la foi chrétienne à Carcassonne ; une ville tout entière avec ses souterrains qui datent des Goths et des Germains, avec son grand puits où les Visigoths ont, dit-on, caché les trésors du temple de Salomon ; avec son château comtal flanqué de six tours, qui est lui-même une citadelle dans une autre citadelle ; avec sa cathédrale, qui fut reconstruite au XII^e siècle ; avec ses pans de murs renversés qui témoignent du passage des Vandales, ainsi que des événements dont la cité de Carcassonne devint le théâtre lorsque, à la fin du IV^e siècle, elle fut conquise par les Barbares et reprise par les Romains, certes voici de quoi séduire les antiquaires et les savants. Mais ceci ne séduisait que Jean.

C'était aux pieds des murs de cette vieille ville qu'il venait avec Marie ; c'était là, pendant que Marthe tricotoit, qu'il parlait à sa sœur de cette belle Adélaïde de Trencavel, femme de Roger Trencavel, et nièce du roi de France, qui institua une cour d'amour, et qui, dans la grand'chambre et la cour d'honneur du château, chantait avec les troubadours que sa réputation de beauté et de poésie avait attirés auprès d'elle.

Pendant la vie de son père, Jean n'aurait pas osé penser ainsi aux troubadours ; la contrainte extérieure de sa vie étouffait

jusqu'aux élans de son imagination ; mais maintenant, loin de sa mère, il pensait avec amour à ces beaux temps de la chevalerie où de belles châtelaines accueillaient les troubadours et visitaient les ermites, à ces temps où de nobles dames vendaient leurs bijoux pour élever des chapelles à Madame la Vierge, et où, vêtues de deuil, elles attendaient dans la tour du Nord le retour de leurs seigneur, parti pour la conquête de la Palestine.

Son imagination s'enflammait et il n'y avait pas jusqu'au récit du siège de la ville, soutenu par dame Carcass contre Charlemagne, qui ne l'enthousiasmât fort. Il avait cent fois lu à sa sœur le récit de cette prouesse.

Voici ce récit tel qu'il est consigné dans les archives de la ville :

« Une Dame sarrasine qu'on appelle Dame Carcass, non pas que ce fut vraisemblablement son non, mais pource qu'elle fut réputée comme la Dame et la Reyne de Carcassonne, et peut-estre estait-ce la femme de Balaach, voyant ce prince mort s'introduit d'elle-même à la defense de la place, devant laquelle Charlemagne demeura cinq ans, et à raison duquel siège la femme s'y mit, et se trouva seule la defenderesse de la ville. Mais comme elle estait douée d'un esprit aussi grand que le cœur, elle s'aduisa de ce stratagème de faire paroistre aux tours de la ville des hommes de paille, chacun avec son arbaleste, et continuellement faisant le tour des murailles, elle ne cessait de décocher des traits sur les ennemis. Et dit-on de plus, qu'ayant ramassé tous les bonnets des morts, elle se montrait icy avec vin rouge, là avec vin blanc, ailleurs avec vin gris ou vin blû, et par les changements de bonnets de différentes couleurs, elle abusait le camp, et persuadait sans peine aux chrestiens que la place avoit encor bien des soldats pour la garder.

« Quoy plus ?

« Se voyant après tout cela réduite à l'extrémité par le défaut de viures, elle fit manger à vn pourceau toute vne cymine de bled qui luy restait, et à l'instant le précipita en bas des murs, en sorte qu'il se creua et fit croire par là aux Français qu'il falloit bien que la ville fut abondamment pourueüe de bleds, puisqu'on en donnoit à manger iusques aux pourceaux.

« Dans vn vieux poëte, il est parlé de cette Dame de Carcass en ces termes :

« Pour abréger, quand je voulus sortir
 Dame Carcass me voulut avertir,
 En me disant, amy, je te supplie
 Par tes écrits ne m'obmets, ne oublie
 Comme par moy toute seule personne
 Fut defendue le cité de Carcassonne,
 Dont à présent par très-bonne raison
 Ont prit de moy leur titre et leur blason ;
 Car moindre las n'est garder de destruire
 Vne forte cité, que la faire construire.

« On nous veut faire accroire sur ce propos que Charlemagne leua enfin le siège, mais Carcass voyant dessus le haut des murailles de la ville défilier les troupes, elle sortit en mesme temps, et suiuit le camp, appellant Charlemagne, de sorte que celuy le premier qui en aduertit l'Empereur, luy dit : Sire, Carcas te sonne, et de là, dit-on, est venu le nom de Carcassonne.

« Alors elle sousmit sa ville et sa personne mesme à Charlemagne, et promit de se faire chrestienne, et ensuite le Roy entra dans Carcassonne, lequel admirant le courage de l'Amazone, voulut qu'elle demeurat toujours la maistresse de la ville, et incontinent après son baptesme, il luy donna pour espoux vn Gentilhomme d'illustre race qui suiuit l'armée appelé Roger ; d'où l'on veut dire que sont descendus ces Rogers comtes de Carcassonne. »

Le récit ajoute :

« Que les Sarrasins indignez, non pas de ce qu'elle avait rendu

la place, sachant assez qu'elle avoit combattu jusques à l'extrémité, mais bien plutot de ce qu'elle s'estait faite chrestienne, et avoit espasé vn de leurs ennemis ; ils vindrent assiéger Carcassonne deux ans après qu'elle fut esté rendue à Charlemagne, et menassoient Carcas d'une mort infâme si elle tomboit entre leurs mains. Mais à peine les Payens avoient posé leur camp, que cette généreuse femme résolut de vaincre cette fortune qui menassoit de la faire servir de honteuse victime à la colere de ses ennemis, elle se fit armer, et pour d'autant mieux faciliter son entreprise, elle se voulut servir des armes de celles de son sexe, c'est-à dire d'une quenouille, qu'elle mit à son costé, après avoir imbu le chanure dont elle estait reuestuë, de l'eau-de-vie, du soulfre, du canfre, et autres matières combustibles, et dans une espèce de fuseau qu'elle tenait en sa main elle portait cachée une meche allumée ; en cet équipage sortit de nuit de la ville. Elle exécuta si généreusement tout ce qu'elle avoit designé, que l'armée des Sarrasins vit presque tout à la fois et le feu et les cendres de leurs machines, et à ce signal les chrestiens estant sortis de la place, car c'estoit l'ordre qu'elle leur en avoit donné, la confusion et le désordre fut si grand parmy les ennemis que tout se mit en desroute."

— J'aimerais mieux, disait Marie, charmée par tous ces récits, habiter dans cette ville. Si nous étions dans le vieux château, ce serait bien plus beau que notre maison de place de Carcassonne.

Puis, les enfants se taisaient, contemplaient en silence cette ville, et par l'imagination la repeuplaient toute entière.

Jean y voyait sans cesse la belle Adélaïde de Trencavel, avec tous les troubadours, faisant des vers et chantant au clair des étoiles. Puis, quand il fallait revenir à Carcassonne, il faisait des adieux au vieux château Comtal, abandonnait ses rêves qui étaient sa vie et reprenait avec douleur le chemin du logis où l'attendait le visage froid et calme de sa mère qui l'accueillait avec un sourire sans chaleur. Puis, caché avec sa sœur dans une des chambres les plus reculées de la maison, il faisait revivre autant que possible ses beaux rêves de Carcass, il faisait chanter sa sœur à demi-voix, dans la crainte d'être entendue, et et déjà il avait essayé quelques ballades.

Les trésors de son âme lui tenaient lieu de tout, et dans les greniers de cette froide maison, il se livrait à tous les rêves enchantés qui lui venaient de la noblesse de son cœur. Il ne se disait pas qu'il était poète ; mais il se croyait doué par Dieu du magnifique pouvoir d'ennoblir la vie par des paroles et des chants qui imprimassent dans le cœur des hommes l'image céleste de quelque grande et noble beauté. Il regrettait de n'avoir pas vécu du temps de cette belle Adélaïde de Trencavel, qui aurait bien su, elle, sous son extérieure simple et modeste, découvrir sa sublime vocation, et le mettre en présence des princes et du peuple, pour chanter la beauté dont son cœur était si puissamment épris.

Un an s'était écoulé ainsi, depuis la mort de Roger d'Armagnac, quand arriva une lettre de son frère Gaston.

"Ma chère sœur, disait le vieillard, j'entends dire dans la province que Roger a, je ne sais comment, compromis votre fortune, que vous avez dû noblement et courageusement réduire votre maison, et que vous vous occupez exclusivement de l'éducation des enfants, de Jean et de Marie.

"Ma chère sœur, que je voudrais donc les voir, vos beaux et chers enfants, mais vous le savez, j'ai depuis vingt ans perdu la vue, et je vis ici dans une obscurité et un silence plus douloureux que la mort. Tant que Roger a vécu, je n'ai pas voulu attrister votre maison par la présence au milieu de vous d'une aussi terrible infirmité, mais dans le silence et l'obscurité où je vis, j'ai appris que notre âme est clairvoyante et peut pénétrer les splendeurs

cachées de la vie, que les plus vives jouissances de l'homme lui viennent de sa connaissance du beau et des rapports de la beauté visible avec la beauté invisible. Malheureusement, j'ai passé ma vie à chercher la fortune, je l'ai acquise et, après l'avoir acquise, j'ai perdu les yeux, et, en perdant les yeux, j'ai vu clair au fond de mon cœur. J'ai senti les besoins de l'âme, je les connais.

"Permettez-moi, ma chère sœur, de mettre ma fortune au service de l'âme de vos enfants. Riches, ils pourront courir sans entraves vers le seul amour qui soit digne du cœur de l'homme ; ils ne seront pas arrêtés par les liens du fer de la nécessité, ils auront les mérites de la joie sans avoir eu le mérite des épreuves ; ils pourront choisir et trouver dans l'art une rosée rafraichissante, un aliment de feu, une voie, une route sans borne pour aller à Dieu.

"Moi, ma sœur, je suis un pauvre égaré dans la nuit, je ne vois plus rien, pas même le sourire d'un ami ; quelle profonde obscurité !

"Hé bien ! je verrai par leurs yeux, je jouirai par leurs cœurs, et l'expression de leur enthousiasme fera fondre la glace sous laquelle étouffe mon âme.

"Dites, ma sœur, le voulez-vous ? ils auront toute la joie que j'ai perdue, sans entraves, sans préoccupation, sans trouble, et moi je ne regretterai rien de la vie, si je puis les entendre un jour rire et chanter.

"Ma sœur, je ne puis pas les voir, je ne puis que les entendre ; dites, voulez-vous que je les entende ?"

Anne reçut froidement cette lettre, n'en parla pas à Jean, encore moins à Marie. Voilà, pensa-t-elle, ce que deviennent les esprits faibles dans la solitude ; il faut, pour vivre en dehors du monde et garder toute l'assiette de son jugement, une force de caractère très-rare. Cet homme s'est exalté. Il a fini par prendre les rêves de son imagination livrée à elle-même pour des réalités ; il parle des mondes invisibles et de la clairvoyance de l'âme.

Pauvre homme ! c'est tout ce qui lui reste, ajouta-t-elle mentalement avec un sourire qui eût fait frémir l'aveugle, s'il avait pu le voir. Toutefois, il est riche, pensa-t-elle, et peut doter Marie. Sur cette dernière réflexion, elle lui répondit :

"Votre sollicitude pour mes enfants, mon cher frère, et vos offres généreuses me touchent profondément, je les accepte dans l'espérance que les soins et l'affection que vous trouverez près de nous seront une compensation et une juste récompense de votre désintéressement, et que vous trouverez ici un adoucissement à vos souffrances. Je regrette, mon frère, que des bruits fâcheux se soient répandus dans la province au sujet de notre fortune, mais je tiens à bien vous dire qu'aucune chose ne s'est passée qui soit de nature à diminuer le respect et l'affection qui est due à la mémoire de Roger d'Armagnac.

"Veuillez, mon frère, me dire à quelle époque vous voulez fixer votre arrivée, afin que je prépare ce qui est nécessaire à votre installation.

"Je vous prie, mon frère, de croire à toute mon affection et à tous mes respects.

"ANNE D'ARMAGNAC."

(A continuer.)

JEAN LANDER.

FIRMIN H. PROULX.

Propriétaire-Gérant.

(Extrait du livre de M. S. Drapeau.)

COLONISATION.

Comté de Rimouski.

(Suite et fin.)

Quant aux chemins de colonisation, ils ne manquent point. De 1854 à 1861 il n'a pas été dépensé moins de 17,500 pour l'ouverture des routes de colonisation dans le comté. A part les grandes routes déjà mentionnées, il y a :

Le chemin de Sainte-Flavie, qui part du quatrième rang de la seigneurie et va aboutir dans le canton Fleuriau, lequel contient des carrières d'excellentes pierres à chaux et plusieurs pouvoirs d'eau. M. Label, conducteur des travaux, rapporte que la terre est de bonne qualité, boisée en mérisier, érable, épinette et pin et que la colonisation y progresse rapidement. Une autre route, partant des derniers chemins ouverts dans la seigneurie de Sainte-Luce, s'avance jusqu'au cinquième rang du canton, mesurant une longueur d'environ six milles.

Le chemin Neigette part de la profondeur de la nouvelle paroisse de Saint-Anaclet, pour atteindre le centre de population qui se trouve à Saint-Donat de Neigette.

Le chemin Macpès, part en arrière de Saint-Germain de Rimouski, et va aboutir aux terres du premier rang de Macpès.

Le chemin de Sainte-Cécile, partant en arrière de la paroisse de Sainte-Cécile pour aller aboutir aux terres du premier rang du canton Duquesne.

Deux autres routes partent des paroisses de Saint-Fabien et Saint-Simon, et conduisent aux terres de la couronne, dans les cantons Chénier et Bédard, quoique ces terres ne soient pas encore arpentées et subdivisées, à l'exception des lots situés sur le tracé du Chemin-Taché. Le premier de ces chemins part du deuxième rang de la paroisse de Saint-Fabien et s'étend vers les terres de la couronne; M. Ladrière, conducteur des travaux, croit que toutes les terres à peu près peuvent être cultivées. Il y a un certain nombre de monticules, dit-il, mais ce sont des côtes de terre cultivables. Les principaux bois sont l'érable, le mérisier, le frêne, le cèdre et l'aulne. Il y a deux lacs assez considérables dans le canton Chénier, à quelques arpents de l'ancien tracé du Chemin-Taché.

Le deuxième chemin, celui de Saint-Simon, part du troisième rang de la seigneurie Rimouski et se dirige vers l'intérieur. M. J. L. Caron, conducteur actuel des travaux, dit que ce chemin passe à travers une vaste étendue de belles terres qui n'attendent que les bras du défricheur pour devenir fertiles. Les terres dont parle M. Caron sont celles renfermées dans la seigneurie. Il ajoute que lorsque le chemin aura atteint les terres de la couronne, la colonisation prendra un plus rapide essor : les conditions d'acquisition étant plus faciles. M. Chs. Frs. Caron, ancien conducteur des travaux de ce chemin, tient le même langage, et dit que les terres que traverse cette route sont bonnes, mais il croit celles qui sont plus en profondeur, — c'est-à-dire les terres de la couronne, — d'une qualité encore supérieure ;

le bois qui y croit étant de mérisier, érable et autres bois francs qui, d'ordinaire, ajoutent-il, indiquent un sol riche.

D'après le projet du Chemin-Taché, qui traverse ce comté comme les autres, toutes ces routes prolongées formeront comme autant de branches allant, de ce *Grand Tronc* des chemins de colonisation, comme on le désigne, au fleuve.

Il n'y a pas encore de *Société de Secours* formées dans le comté de Rimouski, paraît-il, mais on se propose d'en établir incessamment, afin de venir en aide aux colons pauvres qui veulent s'établir sur les terres nouvelles.

Comté de Témiscouata.

La population des paroisses comprenant ce comté, qui n'était que 13,423 âmes, en 1851, s'élève aujourd'hui à 18,561 habitants dont 18,156 appartiennent à l'origine canadienne française.

Le nombre d'acre de terre possédés est de 243,318 acres, dont 92,540 ont été mis en état de culture.

Les récoltes de 1860 ont donné 680,418 minots de grains et patates, et 10,539 tonneaux de foin, le tout évalué à \$403,642.83.

Le revenu des jardins et vergers a été de \$9,931.

Les produits ordinaires de l'industrie tels que le beurre, le sucre, la laine, l'étoffe foulée, la flanelle, la toile et la filasse s'élèvent à \$123,702.67.

Les produits de la pêche, exploitée par les habitants du comté, sont comme suit :

| | | |
|----------------|-------------|----------|
| Morue sèche, | évalué à \$ | 402.00 |
| Morue verte, | " | 6,737.00 |
| Autre poisson, | " | 57.07 |

\$7,196.07

Le bétail, au nombre de 36,330 têtes, est évalué à \$299,314.

Les voitures d'agrément, au chiffre de 2,615, sont évaluées à \$57,333.

La propriété foncière est estimée à \$2,397,892, et la valeur des instruments d'agriculture à \$90,450.

Formant une richesse totale de \$3,389,521.57.

A la vue de la colonisation qui se développe avec succès dans les cantons situés en arrière des seigneuries du comté de Témiscouata, le gouvernement a fait arpenter de grandes étendues de terrains où pas moins de 135,000 acres sont aujourd'hui annoncés en vente, à raison de trente centins l'acre. C'est surtout dans les cantons Whitworth, Viger, Demers, Denonville, Bégon et Raudot où se trouvent ces terres. A part ces terrains ainsi arpentés, il y a aussi les cantons Hocquart, Armand, Escourt, Cabanon, Pakington, Botsford et Robinson, qui renferment de riches terrains, mais dont les lots ne sont pas encore subdivisés, surtout dans les cinq cantons nommés en dernier lieu. L'agent local, L. N. Gauvreau, écr., réside à L'Isle-Verte.

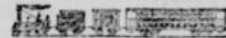
Plusieurs grands centres de colonisation existent dans les limites du comté; et il est assez rare de rencontrer un comté où la colo-

nisation ait progressé plus énergiquement et plus efficacement que celui de Témiscouata, depuis dix ans.

Le premier noyau de population qui s'offre à notre appréciation, sur la Carte, est le canton Régon, en arrière de la paroisse des Trois-Pistoles. Ce canton renferme une population de 206 habitants, tous d'origine canadienne-française, lesquels possèdent 7,452 acres de terre dont 1,145 sont défrichés. Les récoltes de 1860 ont données 1,993 minots de grains et 402 minots de patates et navets, formant en tout 2,495 minots et 11 tonneaux de foin. On y possède de plus 153 têtes de bétail, évaluées à \$2,445. La propriété foncière est estimée à \$16,000.

(A continuer.)

ANNONCES.



CHEMIN DE FER DU GRAND TRONC.

TRAIN D'EXCURSION

A LA

Rivière du Loup, Cacouna, Tadoussac, et la Rivière Saguenay,

DURANT LA SAISON CHAUDE.

UN train spécial laissera la Pointe Lévi tous les Samedis après-midi, à TROIS heures, arrivant à la Rivière-du-Loup à 8 heures. Pour le retour il partira les Lundis à 6 heures, arrivant à la Pointe Lévi à 10 heures 55 minutes A. M.

Cartes bonnes pour aller et retour à la Rivière-du-Loup, \$ 1.50.

Cela procurera aux citoyens de Québec et des paroisses environnantes une excellente occasion de jouir du magnifique paysage de la route de la Rivière-du-Loup et de l'air frais et vivifiant de la Rivière-du-Loup.

Il y a un hôtel vaste et commode à Cacouna dont le propriétaire fera tous ses efforts pour recevoir tous ceux qui se présenteront.

Le vapeur traversier *Arctic* laissera la Rivière-du-Loup dimanche matin, à 8 heures, pour Tadoussac, et pour revenir il laissera Tadoussac à 6 heures du soir.

Cartes de retour de la Rivière-du-Loup à Tadoussac aller et retour, une piastre.

On peut se procurer des cartes à des prix réduits aux Stations.

C. J. BRYDGES,

1er août 1864. Directeur-Gérant.

A VENDRE



A St. Pacôme, comté de Kamouraska, un magnifique cheval, GRAND TROTTEUR, faisant un mille en 2 minutes et 35 secondes, âgé de sept ans.

Pour plus de détails s'adresser à Joseph Pelletier, ou à M. le Curé du lieu.

1er août 1864.

F. A. ST. LAURENT

IMPORTATEUR DE QUINCAILLERIE

FRANÇAISE, ANGLAISE, ALLEMANDE
ET AMERICAINE,

No. 15, Rue des Fossès, No. 15,
ST. ROCH—QUÉBEC.



F. A. St. L. a constamment en
mains, à vendre en gros et en
détail :

Ferronneries de tous genres — Fournitures
de maisons — Outils pour les ouvriers —
Glaces de miroirs — Couleurs sèches et à
l'huile — Vitres — Mastic — Huile pour pein-
ture — Pinceaux — Brosses — Ferblanc — Tole
— Fusils — Pistolets — Poudre — Plomb —
Capsules.

Les Cultivateurs trouveront à ce magasin
un assortiment complet pour l'agriculture.
1er août 1864.

E. BALZARETTI,

MARCHAND DE TABAC,

No. 10, Rue des Fossès, No. 10
ST. ROCH—QUÉBEC,

Importateur de Pipes en bois, Calumets,
Tabatières, Cigares, articles de fantaisie,
etc., etc., etc.

Constamment en mains un grand assor-
timent de tabacs à priser, à fumer et en
feuilles, à vendre en gros et en détail.

1er août 1864.

J. B. C. HEBERT,

Notaire et Agent,

TIENT son Bureau, à QUÉBEC, No. 18
rue STE. FAMILLE (Côte de Léry),
Haute-Ville.

1er déc. 1863.



M. POURTIER,

CHIRURGIEN DENTISTE,

de la Faculté de Médecine de Paris, No.
15, Rue St. Jean, en face de la Rue du
Palais, Québec.

AVIS AUX CULTIVATEURS.

MARCHANDISES DE TOUTES SORTES

EN

Vente à bon marché
à
Ste. Hélène

à



à
St. Alexandre

Vente à bon marché

CHEZ

EDOUARD CHAPLEAU

TERRES A VENDRE.

1o. Une terre de trois arpents sur qua-
rante, située dans le premier rang de la
paroisse de Ste. Flavie, à un mil au-dessus
de l'Eglise.

2o. Une terre de quatre arpents sur qua-
rante, située sur le second rang de la pa-
roisse de Ste. Luce, à dix arpents à l'ouest
de l'Eglise.

3o. Une terre de deux arpents sur qua-
rante, dans la paroisse de Notre-Dame du
Portage, à dix arpents du dépôt du chemin
de fer.

4o. Une terre irrégulière contenant deux
cent soixante arpents en superficie, dont
quarante arpents sont des platins de rivière
en prairie, situé en la paroisse de St. Mo-
deste, à cinq milles de la Station du che-
min de fer de la Rivière du Loup, avec
chevaux, vaches, moutons et instruments
d'agriculture garnissant cette ferme.

5o. Une terre de quatre arpents sur vingt,
située sur le chemin de Témiscouata, à
quatre milles de la Station du chemin de
fer de la Rivière du Loup.

6o. Une terre de trois arpents sur qua-
rante, située en la paroisse de St. Arsène,
à environ douze arpents de l'Eglise.

7o. Un moulin à farine et un moulin à
scie, situés au Lac Témiscouata.

Conditions faciles et libérales.

S'adresser au soussigné, à la Rivière du
Loup.

J. B. POULIOT.

PARRATONNERRE CANADIEN.

Protégez votre vie et vos propriétés.

Une des premières lois de la nature hu-
maine est celle qui ordonne de protéger
notre vie et nos propriétés; jusqu'à ces
derniers temps, l'homme a mis à contribu-
tion son temps, son argent et son génie pour
l'amélioration de toutes les branches d'in-
dustrie, depuis la simple brouette jusqu'à
la puissante machine à vapeur, sans songer
pour un instant au moyen de protéger sa
vie et ses propriétés contre le terrible
danger auquel l'expose l'électricité atmos-
phérique. Que de vies se perdent, que de
propriétés détruites chaque année par cette
puissance invisible! Pourquoi ne pas s'en
défendre, quand on peut le faire pour une
bagatelle; cette dépense n'est pas seule-
ment pour un an, mais pour la vie.

Nous offrons donc au Public Canadien des
Parratonnerres de la meilleure qualité, qui
lui seront d'une protection sûre lorsqu'ils
seront employés avec les précautions néces-
saires. Ses Parratonnerres susdits ont été
examinés par la plupart des hommes de
sciences du Canada.

Nous sommes prêts fournir des certificats
des MM. de l'Université Laval, du Col-
lège Nicolet, du Collège St. Hyacinthe, du
Collège Ste. Anne et d'un grand nombre
de curés.

Toutes commandes adressées à Mr. Ed-
mond Gélinas, aux Trois-Rivières, seront
exécutées sous le plus court délai et à des
conditions faciles.

G. GELINAS & CIE.



LIGNE DE LA MALLE ROYALE.

De Québec à Gaspé, Paspébiac, Dalhousie,
Miramichi, Shédiac et Pictou.



Le puissant Steamer neuf en fer à hélice et
de première classe,

LADY HEAD.

W. DAVISON, Maître,

Laissera le

QUAI ATKINSON,
Mardi, le 9 Aout.

A QUATRE heures P. M.

Arrétant aux ports ci-dessus en allant
et en revenant.

PRIX DU PASSAGE ET DU FRET:

1re cl. 2d. cl. Fret p. bar.

| | | | |
|-----------------|---------|--------|----------|
| Québec à Gaspé, | \$12,00 | \$4,00 | 50 cents |
| " à Paspébiac, | 13,00 | 5,00 | 50 " |
| " à Dalhousie, | 15,00 | 6,00 | 50 " |
| " à Miramichi, | 18,00 | 7,00 | 50 " |
| " à Shédiac, | 19,00 | 7,50 | 60 " |
| " à Pictou, | 20,00 | 8,00 | 60 " |

Les prix sont les mêmes à partir des
Ports ci-dessus à Québec.

Tout le bagage est au risque des proprié-
taires.

Les lits ne sont pas retenus si on ne paie
d'avance au bureau.

Ceux qui ont des chargements à expédier
sont requis de les faire déposer à 6 heures
du matin sur le quai, et de faire passer leurs
entrées à la Douane avant midi, le jour de
départ.

Pour de plus amples détails s'adresser à

F. BUTEAU,

Agent,

Québec, Quai Atkinson, rue St.-Jacques.
mai 16 1864.

J. P. GENDRON,

Marchand-Horloger,

No. 9, Rue St. Jean, Québec,

INFORME le public que les MONTRES
et BIJOUX qui lui seront confiés pour
être réparés seront mis dans un coffre en
fer à l'épreuve du feu.

15 mars 1861.

A VENDRE à l'Imprimerie de la Gazette des Campagnes :

VIE D'ADELE COULOMBE

Religieuse hospitalière de l'Hôtel-Dieu, à Montréal.—Prix, vol. broché, 2s. 6d ; relié, 3s. 9d.

PETIT MANUEL

DU

ROSAIRE-VIVANT.

Prix : 6 sous ; la douzaine, 2 chelins ; le 100, 15 chelins.

NOUVEAU RECUEIL

DE

**CHANSONS
CANADIENNES ET FRANÇAISES.**

Volume de 360 pages et contenant au-dessus de 550 chansons, des mieux choisies et des plus récentes.

Prix : broché, 36 sous ; relié, 2 chelins.

Un discount libéral est accordé à celui qui en achète soit à la douzaine, soit au cent.

AGENCE A STE. ANNE

DE

LA REVUE CANADIENNE

ET DE

L'ECHO

DU


CABINET DE LECTURE PAROISSIAL.

LES personnes qui désirent s'abonner à la *Revue Canadienne*, ou payer leur abonnement, pourront le faire en s'adressant à Firmin H. Proulx, au Bureau de la *Gazette des Campagnes*, Ste. Anne de la Pocatière.

Le prix de l'abonnement est de \$1 par six mois, et payable d'avance.

Les personnes qui désirent continuer leur abonnement à la *Revue Canadienne* sont priées de nous faire tenir immédiatement le prix du second semestre, \$1.00

L'Echo, revue religieuse, scientifique, historique, littéraire et artistique, paraît le 1er et le 15 de chaque mois. L'abonnement est d'une piastre par année. On peut s'abonner en s'adressant à F. H. Proulx, à Ste. Anne de la Pocatière.

 LES personnes de la ville qui désirent passer la saison de l'été à la campagne, pourront trouver plusieurs appartements à louer, à Ste. Anne de la Pocatière, en s'adressant à F. H. Proulx.

Marchandises Nouvelles.

TWEEDS Ecossais pour le printemps et l'été.

Tissus français (nouveautés) pour Habits et Pantalons
Tweeds de Manufactures Canadiennes.

Toile fine d'Irlande.

LES soussignés viennent d'ouvrir six caisses de Toile Fine, qu'il offrent en vente, à des prix très réduits.

Soie glacée, etc.

VENANT d'être reçues :
Soie Glacée noire, Gros de Naples, Drap de Lyon.

Chemises, Cols, etc.

LES soussignés viennent de recevoir un grand assortiment de Chemises blanches et de couleurs.

—AUSI—

Une grande variété de Cols et de Cravates, dans le dernier goût.

Chapeaux.

NOUVEAUX Chapeaux de paille pour Dames et Messieurs, Nouveaux Chapeaux de Feutre Français, Chapeaux en Drap, Chapeaux en Paramata, Casquettes.

Tapis, etc.

Tapis Impérial, Tapis Tapiserie, Tapis Ecossais, Tapis Union, Tapis Fil, Tapis Manille, Tapis Toile Cirée, Tapis pour escaliers, Toile cirée pour tables, Damas, Moires.

En vente chez

A. HAMEL et FRÈRES,
16 mai 1864. Québec, Rue Sous-le-Fort.

D. J. GINGRAS & Cie.,

(CI-DEVANT E. GINGRAS)

FABRIQUANTS DE VOITURES


DE

SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GENERAL

No. 20, Rue Ste. Ursule, Haute-Ville, Québec.

L. J. G. et Cie. ont toujours un grand assortiment de voitures d'été et d'hiver.

APPARTEMENTS A LOUER.

 UNE famille désirent passer la belle saison de l'été à la campagne, pourrait se procurer plusieurs appartements, en s'adressant à Madame Jean Amiot, demeurant dans le Village de Ste. Anne de la Pocatière.

2 mai 1864.

**N. GAUTHIER,
NOTAIRE,**

TIENT son Bureau à MONTMAGNY, près de l'Eglise.

IMPORTANT POUR LES CULTIVATEURS

**SUPER-PHOSPHATE DE CHAUX
DE COE.**

PRÉPARATION SUPÉRIEURE D'OS MOULUS

ENGRAIS SANS ÉGAL

Pour toutes les plantes de Jardins et des Champs.

Il fait mûrir les moissons de 10 à 20 jours plus tôt, et accroît merveilleusement le produit.

Certificat

DE M. GEORGE MATTHEWS.

Montréal, 3 Novembre 1863.

M. COE.—Cher Monsieur,—J'ai acheté de vous, le printemps dernier, une tonne de votre Super-Phosphate de chaux. Je l'ai appliqué aux blé-d'inde, citrouilles, navets, carottes, et en même temps j'ai appliqué un engrais très-puissant fabriqué chez moi, à d'autres racines, blé, etc., le résultat fut que les grains fertilisés par ces derniers engrais donnèrent une belle récolte, mais ils furent de beaucoup surpassés en poids, en qualité et en quantité en général, par ceux qui avaient reçu votre super-phosphate. Je me propose à l'avenir d'en user en plus grande quantité.

Je suis, Monsieur, votre, etc.,

G. MATTHEWS.

Prix, \$50 le tonneau, mis en quarts contenant à peu près 250 livres chaque ; aussi en boîtes d'environ 30 livres, à \$1 chaque.

Manufacturé à vendre par ANDREW COE, propriétaire. Bureau à Toronto, No. 3,

Salle Masonique, Rue Toronto. Bureau à Montréal, No. 38, rue St. François-Xavier.

E. L. SNOW,
Agent général.

1er avril 1864.

POUR TOUT LE MONDE.

LES Soussignés ont l'honneur d'offrir au public leurs sincères remerciements, et profitent de cette occasion pour lui annoncer qu'en conséquence de l'encouragement libéral qu'ils en ont reçu, ils se sont vus forcés d'agrandir de beaucoup leur établissement. Ils ont maintenant en main un assortiment considérable et varié de Quincailleries, Ustensils de Ménage, Services de Table en argent, Coutelleries de Rodgers, etc., etc.

Outils de toutes sortes, Ferrures de maison, Vitres, Peintures, Huile, etc.

POELES DE CUISINE et de fantaisie.

—AUSI :—

Une collection extraordinaire de Lampes à l'Huile de Charbon, Cages d'Oiseau, de bon choix, Munitions de chasse et pêche. Les conditions très-libérales.

BÉLANGER et GARIÉPY.

Québec 9¹/₂, rue La fabrique, à l'enseigne du Gros Marteau.

CHEMIN DE FER DU GRAND TRONC
DU
CANADA,

District de Québec et la Rivière-du-Loup.

De Québec à la Rivière du Loup.

| | Malle | |
|-----------------------------------|----------|----------|
| POINTE LEVI | 8-40 A M | 1-30 P M |
| Hadlow | 8-50 | 1-40 |
| Chaudière Junction | 9-10 | 2-00 |
| St Jean Chrysostôme | 9-20 | 2-15 |
| St Henri | 9-30 | 2-25 |
| St Charles | 9-45 | 2-50 |
| St Michel | 9-55 | 3-15 |
| St Valier | 10-05 | 3-30 |
| St François ou Berthier | 10-15 | 3-45 |
| St Pierre | 10-25 | 3-50 |
| ST THOMAS | 10-40 | 4-15 |
| Cap St Ignace | 10-55 | 4-40 |
| L'ISLET | 11-10 | 5-00 |
| | | 5-10 |
| Trois Saumons | 11-15 | 5-20 |
| St Jean Port Joli | 11-25 | 5-35 |
| St Roch | 11-45 | 5-55 |
| STE ANNE | 12-05 | 6-15 |
| Rivière Ouelle | 12-15 | 6-35 |
| St Denis | 12-30 | 6-55 |
| ST PASCAL | 12-40 | 7-10 |
| Ste Hélène | 12-55 | 7-30 |
| St Alexandre | 1-10 | 7-55 |
| RIVIERE-DU-LOUP | 1-40 P M | 8-25 P M |

De la Rivière du Loup à Québec.

| | Malle | |
|------------------------------------|----------|----------|
| RIVIERE-DU-LOUP | 2-30 P M | 5-00 A M |
| St Alexandre | 3-00 | 5-36 |
| Ste Hélène | 3-15 | 5-57 |
| ST PASCAL | 3-30 | 6-15 |
| St Denis | 3-45 | 6-30 |
| Rivière Ouelle | 3-55 | 6-45 |
| STE ANNE | 4-10 | 7-09 |
| St Roch | 4-25 | 7-30 |
| St Jean Port-Joli | 4-45 | 8-02 |
| Trois Saumons | 4-55 | 8-22 |
| L'ISLET | 5-05 | 8-34 |
| | | 8-44 |
| Cap St Ignace | 5-20 | 9-12 |
| ST THOMAS | 5-35 | 9-40 |
| St Pierre | 5-45 | 10-00 |
| St François, ou Berthier | 5-55 | 10-10 |
| St Valier | 6-10 | 10-30 |
| St Michel | 6-20 | 10-45 |
| St Charles | 6-30 | 11-15 |
| St Henri | 6-50 | 11-47 |
| St Jean Chrysostôme | 7-00 | 12-07 |
| Chaudière Junction | 7-10 | 12-23 |
| Hadlow | 7-30 | 12-51 |
| POINTE LEVI | 7-40 P M | 1-00 P M |

C. J. BRYDGES,
Directeur-Gérant.

A. S. MACBEAN,
Surintendant local.

15 juillet, 1864.

A VENDRE
A L'IMPRIMERIE DE LA
GAZETTE DES CAMPAGNES.

ÉLOGE de Feu M. C. F. PAINCHAUD fondateur du Collège de Ste. Anne, suivi de diverses notices sur la vie de ce digne prêtre, avec un portrait photographique.—Prix 30 sous.

MANUEL DES CONGRÉGATIONS DES SAINTS ANGES, à l'usage des jeunes élèves des Collèges et des Convents —2 chelins le volume.

ARCHICONGRÉGATION DU DENIER DE SAINT-PIERRE, suivi des instructions sur la manière de gagner les indulgences. Prix : 8 sous ; la douzaine, 3 chelins.

DÉVOTION AUX DOULEURS DE MARIE, 32 pages—Prix, 36 sous la doz.

MOIS DE ST. JOSEPH—Prix, 20 sous.

DÉVOTION A ST. JOSEPH—Prix, 2d.

PETIT OFFICE de l'Immaculée Conception de la Très-Sainte Vierge—Prix, 30 sous la douzaine.

LES MYSTÈRES DU ROSAIRE—Prix, 3s. 9d. le 100.

LES URSULINES DE QUEBEC, depuis leur établissement jusqu'à nos jours. Vol. de 600 pages.—Prix, 5 chelins.

LES SERVANTES DE DIEU EN CANADA, un essai sur l'histoire des communautés religieuses de femme de la province, par C. de Laroche-Héron.

L'HISTOIRE DU CANADA en tableaux par M. Jean Langevin, Prêtre, Principal de l'Ecole Normale Laval.—Prix, 8 sous.

LE CANADA, ses institutions, ressources produits, manufactures, etc., par Hector L. Langevin, M. P. —Prix, 30 sous.

NOTES SUR LES ARCHIVES de Notre-Dame de Beauport, par M. Jean Langevin, prêtre, ancien curé de cette paroisse.—Prix, 2 chelins.

LE MEME OUVRAGE, 2e livraison—Prix, 2 chelins.

TABLEAU chronologique et synoptique des principaux faits de l'histoire du Canada par l'Abbé L. Provancher.—Prix, 30 sous.

CONSIDÉRATIONS sur L'AGRICULTURE CANADIENNE au point de vue religieux, national et du bien-être matériel.—Prix, 12 sous.

CULTURE DU MURIER. — Prix, 1 chelin.

LES ÉLÉMENTS DE L'AGRICULTURE, à l'usage de la jeunesse canadienne, par James Smith, professeur d'agriculture au Collège industriel et agricole de Rimouski.—Prix, 30 sous.

LA CHIMIE, appliquée aux arts et métiers, à l'usage de toutes les familles. Prix, 30 sous.

LE LIN, procédés de culture et de préparation.—Prix, 6 sous.

LA MAISON RUSTIQUE. Encyclopédie des campagnes à l'usage de la moyenne et de la grande propriété, 2 volumes.

LES MALADIES DES POMMES DE TERRE, des betteraves, des blés, etc., par A. Payen.

FLORE CANADIENNE ou description de toutes les plantes des forêts, champs, jardins et eaux du Canada. Par l'Abbé L. Provancher.—Prix : \$2 ; reliée, \$2.50.

LE VERGER CANADIEN, par l'Abbé L. Provancher.—Prix, 36 sous.

TRAITÉ ÉLÉMENTAIRE DE BOTANIQUE, par l'Abbé L. Provancher. Ouvrage illustré.—Prix, 36 sous.

LE NOUVEAU PARFAIT JARDINIER ou l'art de cultiver toutes sortes de Jardins, par M. Loizelier—Prix, 36 sous.

LE SAGUENAY, au point de vue de la colonisation.—Prix, 15 sous.

LES VEILLÉES CANADIENNES : traité élémentaire d'agriculture, par Frs. M. Ossaye.—Prix, 1 chelin.

MANUEL DU MARÉCHAL-FERRANT—Prix, 1 chelin.

NOUVEAU SYSTÈME DE COMPTABILITÉ AGRICOLE, ou méthode sûre et facile pour bien gérer les opérations d'une ferme, vu et approuvé par les Sociétés d'Agriculture du Bas-Canada et de l'Etat de New-York. Par Frs. M. F. Ossaye.—Prix, 18 sous.

NOUVELLE MAISON RUSTIQUE, dont un habitant de la campagne, propriétaire, fermier, cultivateur, peut tirer parti, soit pour son utilité, soit pour son agrément. 2 volumes.

PETITE BOTANIQUE, par N. Méissas. Illustrée de plus de 100 gravures.—Prix, 36 sous.

QUESTIONS GÉNÉRALES SUR L'AGRICULTURE, à l'usage des écoles.—Prix 9 sous ; la douzaine, un écu.

RÉPONSES AUX PROGRAMMES DE PEDAGOGIE ET D'AGRICULTURE, pour les diplômés d'école élémentaire et d'école-modèle, rédigées par M. Jean Langevin, Ptre.—Prix, 15 sous.

LE MEME OUVRAGE, 2e édition, avec de nombreuses additions concernant l'agriculture—Prix, 30 sous.

MANUEL DES PAROISSES ET FABRIQUES, par Hector L. Langevin, Avocat.—Prix, 3 chelins.

LE CAP AU DIABLE, par C. DeGuise, M. D.—Prix, 1 chelin.

EXERCICES ET ÉVOLUTIONS D'INFANTERIE Traduits et compilés par Lt. T. Suzor, Major de Brigade.—Prix, 3 chelins et dix-huit sous.

LE VÉRITABLE PETIT ALBERT, ou Secret pour acquérir un Trésor.—Prix, 30 sous.

UN certain nombre d'exemplaires de la *Gazette des Campagnes*, comprenant une série complète des numéros de la 2me année, ayant été brochés, sont à vendre à cette imprimerie, au prix réduit de \$1 le volume.

On peut aussi se procurer ce volume à Québec, chez MM. HARDY & MARCOTTE, libraires.